

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 février 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Bernard BERTHELIER, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Mireille LABORIE), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Christian POULHES), David LOPEZ (représenté par Elisa BASTIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_017 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "COORDINATEUR(TRICE) TERRITORIAL(E) DE SANTÉ / SCOT" - CRÉATION

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Le territoire du Syndicat Mixte du ScoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC) est composé de 86 communes regroupées au sein de 3 intercommunalités : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès.

Le Syndicat Mixte a en charge un ensemble de missions qui relèvent de son échelle territoriale et/ou qui lui ont été déléguées par les collectivités qui le composent. Il peut également, après accord de ses membres, et au vu des enjeux pour l'avenir du territoire, mettre en place des actions mutualisées et porter des études et/ou projets innovants ou expérimentaux.

Le Syndicat Mixte a notamment en charge les dossiers relatifs au Schéma de Cohérence Territoriale du BACC, au Plan Climat Air Énergie Territorial, aux dispositifs et programmes d'accompagnement à la transition énergétique (TEPOS et COT), au Contrat Chaleur Renouvelable. Le Syndicat Mixte doit également assurer l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2024-2028 qui était porté, pour la période 2018-2023,

par l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA).

Pour mener à bien le Contrat Local de Santé pour la période 2024-2028, il apparaît aujourd'hui nécessaire de créer un poste de chargé(e) de mission « Coordinateur(trice) territorial(e) de santé » sous le statut d'agent contractuel à durée indéterminée, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-12.

Les missions et les caractéristiques du poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Cet agent, recruté par la CABA, sera mis à disposition du Syndicat Mixte.

Il est précisé que l'ARS apporte un soutien financier à cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé(e) de mission « Coordinateur(trice) territorial(e) santé » pour une durée indéterminée, en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-12 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions :

- animer, coordonner et mobiliser les partenaires institutionnels et associatifs, professionnels de santé, collectivités territoriales pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un CLS (Contrat Local Santé) sur le territoire du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, ayant pour ambition de construire une offre cohérente de services et de mettre en place des actions concrètes notamment autour des thématiques suivantes : démographie médicale et paramédicale, accompagnement du vieillissement, e-santé, santé et précarité, santé mentale et addictions, sport santé, nutrition, maladies chroniques, et aussi santé et environnement.

Caractéristiques :

- Statut : Agent non titulaire
- Rémunération : IB 567 IM 485 - Emploi de catégorie A – Cadre d'emplois des attachés
- Régime indemnitaire : Le RIFSEEP de cet emploi est rattaché au groupe de fonction A4 institué par délibération n° DEL_2023_017 du 19 février 2023
- Régime de travail : Temps complet
- Durée : Indéterminée

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 015-241500230-20240215-DEL_2024_017-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.